



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Débat d'Orientations Budgétaires - 13 Novembre 2014

Intervention de Marie-Louise GOURDON

Groupe Socialiste, Radical et Écologiste

Monsieur le Président,

Chers collègues,

D'emblée, le ton est donné. Vous évoquez dans votre document « une crise de confiance sans précédent »

Oui nous connaissons une vraie crise de confiance de nos concitoyens envers les politiques, et cette crise, nous devons l'assumer et nous devons y apporter des solutions.

La situation de la France reste difficile, un Premier ministre qualifiait déjà la situation de « faillite » dès 2007. Et qu'a-t-il entrepris pour la sortir de l'impasse ?

Le rapport de la Cour des comptes a rappelé que *"le déficit structurel de la France s'élevait déjà à 3,7% du PIB en 2007, avant la crise"*. et souligne que le Gouvernement sortant a bien augmenté la dette française en portant le déficit à 4,9% du PIB en 2010.

Ceci rappelé, revenons à 2015.

Oui, la loi de finances prévoit une réduction importante de la DGF.

- La réduction de la DGF en 2015 sera de 3,67 Mds€. Mais rappelez-vous que le candidat Sarkozy prévoyait une baisse de 2 milliards par an sur 5 ans.

Nous sommes tous d'accord pour que le Gouvernement réduise l'endettement de la France et réalise des économies.

Il faut admettre que ces économies doivent se décliner à tous les échelons du territoire. Les communes en pâtissent aussi, ainsi que les CR et les intercommunalités.

D'ailleurs, une mission parlementaire sera créée en 2015 afin de prévoir une réforme de la DGF dans le prochain Projet de loi de finances 2016.

Oui, le taux de croissance sera très faible encore en 2015.

Les prévisions du FMI, tout comme celles de l'OCDE sont identiques à celles du Gouvernement qui reste prudent en prévoyant un taux de croissance de 1%. C'est très peu, mais en zone euro, les prévisions sont globalement plus pessimistes encore.

Mais tout n'est pas noir. Voyons quelles compensations et soutiens l'État a décidé d'apporter aux collectivités.

Concernant les finances des départements, l'État veut sécuriser la capacité des départements à financer les prestations sociales.

Comment ?

1- en pérennisant la possibilité d'augmenter les taux des Droits de mutation. Ce dispositif fiscal, annoncé d'abord pour deux ans, va être pérennisé. Un amendement sera présenté en ce sens à l'Assemblée nationale. Peut-être le voterez-vous?

Notre assemblée a adopté au BP 2014 l'augmentation maximale du taux de 3,8 à 4,5%.

Vous en attendiez, dès cette année, 35M€ de recettes supplémentaires.

Conséquence déjà en 2014:

- Le niveau d'épargne de notre département s'élève aujourd'hui à 150m€ au lieu de 78M€ en 2013.
- Et nos recettes de fonctionnement augmentent de + 4%. Elles s'élèvent à 1 110 € par habitant pour une moyenne de 985 €/habitant pour les départements de plus d'1 Million d'habitants.

Ces recettes supplémentaires seront donc confortées dans l'avenir et permettront de couvrir en partie les dépenses obligatoires de solidarité.

Sur les dépenses du RSA qui ont bondi de 10 % en 2014 au plan national et de 9 % dans notre département.

Pour soulager les départements en cette période de crise, le gouvernement **envisage de revenir sur la décentralisation du RSA, qui date de 2004, pour le confier aux** Caisses d'Allocations Familiales.

Le Premier ministre a proposé aux élus de participer à un prochain groupe de travail sur le sujet. Cette recentralisation pourrait intervenir dès 2016...

Nous comptons sur vous en tant que Député et Président de Conseil Général pour apporter votre contribution à la réflexion.

2- Les départements continueront également en 2015 à **bénéficier des frais de gestion de la taxe foncière sur** les propriétés bâties.

Plus globalement, le projet de Loi de Finances pour 2015 prévoit d'autres mesures pour les collectivités locales notamment en faveur de l'investissement public :

- Le renforcement du FCTVA et l'ajustement du taux de remboursement porté de 15,76 % à 16,40 %, soit une augmentation de près de 5 % des remboursements.
- Un soutien à hauteur de 3,3 milliards d'euros, au développement du très haut débit
- Une relance des contrats de plan État-régions, pour 2015-2020, signés avant fin de 2014 : 1,6 milliard d'euros annuels seront mobilisés.
- Le plan de relance du logement avec 1,3 Md d'euros sur 3 ans
- La création d'une dotation de soutien à l'investissement local.

Vous chargez la majorité actuelle de tous les péchés mais elle agit et elle écoute.

Ainsi, concernant la réforme territoriale, vous parlez d'incertitude. Mais les choses se sont précisées.

Je dis plutôt consultation et négociation.

Le chef du Gouvernement a évolué sur la première proposition, celle de supprimer les conseils généraux.

Il a écouté les Députés, les Sénateurs, les Présidents de Conseils généraux, les Présidents de Conseils Régionaux, les élus communaux et les Présidents d'intercommunalités et de Métropoles.

Il a évolué d'abord pour tenir compte des départements ruraux, en proposant de conserver le Conseil général dans ces départements.

Aujourd'hui, il propose de conserver les Conseils généraux et de faire évoluer leurs compétences dans le mandat à venir.

Il affirme aujourd'hui que le pays avait "besoin de cet échelon intermédiaire" qu'est le département, même s'il doit "évoluer". "Pendant cinq ou six ans, jusqu'en 2020-2021, ces compétences seront confortées, clarifiées parce qu'on a besoin de cette solidarité, de cette proximité, de cette efficacité".

Le chef du gouvernement a rappelé qu'après 2020, le paysage territorial aura évolué. Les Régions se seront appropriées leurs nouvelles compétences ; les intercommunalités structureront - plus encore qu'aujourd'hui - les territoires. Alors, le cadre départemental pourra évoluer.

Il semble que ce soit une proposition de travail intéressante parce qu'en effet la création de l'échelon intercommunal et des Métropoles a considérablement modifié la donne en matière de territoires et de compétences.

Les temps sont difficiles, mais tout n'est pas noir.

Tout en nous imposant des baisses de financement, L'Etat a pris des mesures pour nous aider :

- Il pérennise l'augmentation des droits de Mutation,
- Il augmente le FCTVA,
- Il encourage l'investissement local.

Et pour les années à venir, il envisage de reprendre à sa charge le versement des allocations du RSA qui constituent notre principale dépense sociale pour le moment.

Dans ce document, vous proposez de soutenir l'investissement par l'aide aux communes, notamment. C'est évidemment une nécessité pour soutenir l'économie locale.

Bien sûr qu'il faut poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Bien sûr qu'il faut réduire la dette.

L'équation n'est pas facile et nous serons attentifs à votre façon de la résoudre.

Le mot est de circonstance aujourd'hui, il faut nous cramponner !